


**JURYS d'attribution du diplôme  
 par la Validation des Acquis de l'Expérience  
 CALENDRIER V.A.E. - Année 2019 / 2020  
Du C.A.P au B.T.S**

Sessions V.A.E.	<u>Date limite de dépôt des dossiers - LIVRET</u> ⓘ	<b>JURYS D'ATTRIBUTION</b>
<b>AUTOMNE 2019</b>	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ⓘ et au plus tard le : * <b><u>LUNDI 8 JUILLET 2019</u></b> *	<i>4ème trimestre 2019</i>
<b>PRINTEMPS 2020</b>	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ⓘ et au plus tard le : * <b><u>MERCREDI 15 JANVIER 2020</u></b> *	<i>1er trimestre 2020</i>
<b>AUTOMNE 2020</b>	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ⓘ et au plus tard le : * <b><u>MARDI 15 SEPTEMBRE 2020</u></b> *	<i>4ème trimestre 2020</i>


**Tout dossier parvenu au D.A.VA. au-delà de la date limite, est reporté à la session suivant**


**L'inscription à l'examen est une démarche obligatoire.** Elle est à faire en renseignant le CARTONNAGE "INSCRIPTION AU DIPLÔME", le D.A.VA. se charge de le transmettre à la Division des Examens et Concours du Rectorat concernant les diplômes du niveau V au niveau III.

**PS :** ■ Si le candidat n'obtient pas le diplôme visé, le temps disponible, entre l'octroi de dispense(s) par la V.A.E. et la session d'examen par épreuve, doit être judicieusement utilisé pour préparer les dernières épreuves à acquérir afin d'obtenir le diplôme.